

Déclaration préalable CFDT à la CAP des adjoints administratifs du 21 mars 2013

Madame la Présidente,

La Cfdt a pris bonne note de l'agenda social proposé par la Fonction Publique, et **la priorité affichée sur la catégorie C**, aussi bien sur la **refonte des grilles indiciaires** que sur la **réforme du régime indemnitaire**. Nous ne pouvons que regretter, dans ces conditions, les retards inacceptables pris dans l'organisation du dialogue social sur les sujets de la catégorie C. Pourtant, après la mobilisation des agents le 27 septembre, les cabinets ministériels avaient répondu par des annonces et des engagements. Nous vous les rappelons :

- la PFR ne sera pas appliquée à la catégorie C,
- le déroulement des carrières pose un vrai problème, et les promotions ne valorisent pas le travail accompli pendant la carrière,
- une mission sera confiée au CGEDD pour mettre sur la table les données du problème, c'est-à-dire l'application des taux de promotion au corps des adjoints administratifs, pour argumenter auprès de la Fonction Publique,
- un effort de rattrapage de ces taux, pendant 3 ans, sera étudié,
- un moratoire sur les promotions 2013, dans l'attente de meilleurs taux, est envisagé,
- le décontingement du 8^{ème} échelon sera étudié,
- l'entretien professionnel sera refondu pour mettre en valeur le travail collectif et cesser d'opposer les agents les uns aux autres,
- la dégradation de la qualité de vie au travail des agents sera un des chantiers de l'agenda social,
- la suppression du jour de carence sera sur la table des négociations,
- un accord triennal sur les salaires sera proposé au début de l'année 2013,
- l'alignement des régimes indemnitaires entre les différents ministères est un objectif,
- les mobilités entre les différents versants de la Fonction Publique devront être facilitées, pour permettre les évolutions de carrière sans être obligé de déménager à chaque promotion,
- toutes les expérimentations de mutualisation seront gelées et une réflexion est en cours pour soulager un peu la pression sur les personnels des DDI.

Parmi les annonces de la ministre de la Fonction Publique, figure en bonne place le décontingement de l'accès au 8^{ème} échelon. Cette annonce nous satisfait, mais elle appelle des modalités d'application et un décret statutaire à présenter rapidement :

- quelles consultations de notre administration par la DGAFP sur ce dossier ?
- quelles seront les conditions d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon ? quelles dispositions transitoires sont prévues pour 2013, en particulier pour les retraitables ?
- quelles instructions la DGAFP a-t-elle données pour préparer les prochaines échéances et promotions ?

La Cfdt demande à l'administration une réponse rapide sur la mise en œuvre de cette mesure pour que la CAP « promotions » puisse siéger avant la fin du mois de juin 2013.

Pour la CFDT, la seule réponse est un taux « promus sur promouvables » de 100% jusqu'à la sortie du décret.

La séance du 21 mars 2013 doit traiter de la titularisation de travailleurs handicapés, ainsi que des mobilités sur les postes de VNF (Voies Navigables de France). En effet, les CAP locales des anciens services de navigation ayant été dissoutes le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la création de l'établissement public, c'est la CAP nationale qui est compétente pour apporter aux agents concernés les réponses à leurs demandes de mutation. C'est pourquoi, la CFDT ne souhaite pas de retard dans le traitement de ces dossiers.

Nous exigeons, une fois de plus, la liste par ministère des agents en PNA sortante. Serons-nous, cette fois, enfin entendus ? Ce point est essentiel dans le respect de cette instance, des représentants des personnels et de leurs questionnements.

Notre exigence est étayée : nous constatons que ces agents sont souvent oubliés dans leur administration d'accueil, alors que des conventions de gestion ont été signées par les secrétaires généraux des ministères concernés. Les réunions de concertation sur les promotions ou les régimes indemnitaires, légitimement prévues dans les circulaires, ne sont quasiment jamais tenues.

Notre rôle de représentantes du personnel est bien de veiller à leur bonne prise en charge.

Pour ma part, je constitue un bon exemple de retour dans mon administration d'origine, par défaut d'une bonne prise en charge par mon administration d'accueil et d'une carence dans les relations de gestion entre les 2 ministères. J'ai pu constater et vivre les difficultés récurrentes sur mon régime indemnitaire mais aussi mon déroulement de carrière avec un passage d'échelon oublié pendant plus de 39 mois et que je n'ai pas encore à ce jour.

Je vous remercie de votre attention.